



Le dispositif PRE de la ville de Rezé en Loire Atlantique

Le dispositif Programme de réussite éducative (PRE) de la ville de Rezé a été mis en place en 2006. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Le PRE est concerné par un double enjeu :

- Recueillir la pleine adhésion des familles afin de faire bénéficier leur enfant de ce dispositif. Il importe, en effet, que la famille se mobilise pour accompagner son enfant dans ce parcours.
- S'appuyer sur le droit commun existant et le mobiliser. La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

Les bénéficiaires du Programme de réussite éducative sont les enfants, les jeunes ainsi que leurs familles qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou sont scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire : les Rep, réseaux d'éducation prioritaire et les Rep+, réseaux d'éducation prioritaire renforcée.

Les parcours personnalisés financés dans le cadre du PRE se concrétisent par la mise en place d'actions conduites hors temps scolaire et hors cadre scolaire. Les actions sont dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative. Elles répondent à des besoins de l'enfant identifiés au préalable : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs. Le programme de réussite éducative n'est toutefois pas un programme de soutien scolaire. Il ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école. Cependant, un accompagnement scolaire ayant pour objectif de favoriser l'implication, la motivation, l'attention du jeune peut être financé.

L'équipe d'ingénierie qui pilote le PRE, au niveau local, conduit un travail de coordination et d'animation avec les partenaires institutionnels : l'Éducation nationale, les services de la ville (enfance, aide sociale...), la Caisse d'allocations familiales (branche famille), les services du Conseil départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc.), l'Agence régionale de santé, le Conseil régional ainsi qu'avec les associations.

Les partenaires institutionnels sont généralement partie prenante du comité de pilotage qui se prononce sur les orientations, le budget, la programmation des actions et leur évaluation. Les professionnels tels que les assistantes sociales, infirmières, psychologue, médecin, directeur d'école... constituent les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS). Elles ont pour mission d'analyser les difficultés de chaque enfant et de proposer des actions de remédiation.

Le rôle du coordinateur se décline en deux axes. Il garantit les parcours individuels en développant la coordination et la transversalité entre les acteurs institutionnels. Il anime le réseau et il assure l'interface entre les différents partenaires impliqués notamment dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Le coordinateur va donc :

- Animer l'équipe de Réussite Éducative
- Garantir la cohérence des parcours
- Animer l'équipe opérationnelle du PRE
- Participer et mobiliser le réseau partenarial
- Veiller au développement d'une offre de services adaptée aux besoins du PRE
- Assurer le suivi, l'ingénierie et l'évaluation du programme

Une action concrète au service de la prévention du décrochage scolaire : Dans le cadre du PRE, nous pouvons être amenés à répondre aux difficultés que certains enfants rencontrent pour rentrer dans la lecture. Pour cela, sur la commune de Rezé nous avons mis en œuvre les ateliers « Apprenti lecteur ». Des animateurs salariés proposent aux enfants des activités ludiques autour de la lecture pour les amener à prendre du plaisir à lire. Nous utilisons la pédagogie du détour pour qu'ils appréhendent la lecture différemment. Nous sommes bien sûr en complémentarité des apprentissages scolaires.

Il était une fois... Décembre 2021 – N° 47